

## Chapô 2023 B 26

# Les bons sentiments et les saintes-nitouches armées d'un coutelas

*Intervention à la soirée du 16 octobre 2023*

*« Réparer la République »*

par

*Catherine Kintzler,*

*Mezetulle, 17 octobre 2023*

URL : <https://www.mezetulle.fr/le-sbonsentiments-et-les-saintes-nitouches/>

Le 16 octobre 2023, j'ai participé à Paris à une soirée organisée par le Collectif laïque national à l'invitation du Grand Orient de France<sup>1</sup>. Intitulée « Réparer la République », elle était un hommage à Samuel Paty et à Dominique Bernard, deux professeurs tombés sous les coups d'un terroriste islamiste. On trouvera ci-dessous le texte de mon intervention, à laquelle j'ai ajouté, pour la version écrite, les intertitres et les notes.

## Sommaire

*La dictature du « ressenti »*

*Les croyances ont-elles des droits ?*

*La voie de l'ignominie toujours ouverte*

*Un gros « trou dans la raquette » dans le programme d'enseignement moral et civique*

## Notes

### La dictature du « ressenti »

Début octobre 2020, en classe de 4<sup>e</sup>, Samuel Paty fait cours sur la liberté d'expression. Il utilise un dessin de Coco paru dans *Charlie Hebdo* en septembre 2012, dessin relatif à un film et qui fait l'objet d'une fiche pédagogique référencée sur le réseau Canopé du MEN<sup>2</sup>.

Samuel Paty est alors accusé d'avoir traité les élèves musulmans de manière discriminatoire en les excluant d'une classe sur critère religieux, parce que musulmans. C'est faux, ce qui est confirmé par des élèves présents. Mais une élève qui était absente a choisi, elle, de rester dans la classe où elle n'était pas pour entendre le professeur dire « les musulmans vous pouvez sortir ». Et d'ajouter « On a tous été choqués »<sup>3</sup>.

Dès lors la machine accusatoire est enclenchée, maniée par des virtuoses de l'art d'être choqué. Le père de l'élève et son « accompagnateur »<sup>4</sup> s'emparent de cette parole mensongère et la développent : il faut « virer ce professeur ». L'administration de son côté - on le sait notamment par le rapport de l'IGESR<sup>5</sup> du 3 décembre - adopte la thèse de la menteuse sur un point non négligeable (S. Paty « a froissé les élèves »), ce qui revient, en l'occurrence et de la part de la parole publique, à restaurer le délit de blasphème. Elle s'étonne de la résistance du professeur à « reconnaître une erreur ». Peu importe que cela soit démenti par le témoignage des élèves présents, ce qui compte est l'offense ressentie.

Le 16 octobre, Samuel Paty est décapité par le fils d'un Tchétchène réfugié dans l'« État français islamophobe ». Abdullah Anzorov a été renseigné par quelques élèves.

Les professeurs n'ont qu'à bien se tenir. Cibles idéales offertes au « ressenti » des élèves et des parents érigés en censeurs par un dispositif mis en place depuis des décennies, il n'est déjà pas très bon qu'ils veuillent instruire sans négocier, sans s'agenouiller devant ce qu'on appelle « le bruit pédagogique ». L'exercice se révèle extrêmement dangereux quand l'objet de cette instruction est, comme le prescrit pourtant le programme d'EMC (Enseignement moral et civique), la liberté d'expression, notamment de la presse. Ce que notait, non sans un humour qui nous navre *a posteriori*, un

mél de S. Paty : « Je travaillerai l'année prochaine sur la liberté de circulation ou, peut-être, sur la censure d'Internet en Chine ».

## **Les croyances ont-elles des droits ?**

Et puis ces petits profs ont besoin de conseils, de leçons prodiguées cette fois par un professeur du Collège de France, François Héran, qui dans plusieurs interventions publiques prit la peine de leur expliquer que la liberté d'expression est abusive quand elle empiète sur « la liberté de croyance », et qu'il convient de la modérer pour n'offenser aucune sensibilité<sup>6</sup>.

Il faudrait donc se donner pour règle le respect de ce que les uns et les autres croient ? Et ainsi non seulement on frappera d'interdit tout ce qui contrarie ou même blesse une croyance quelconque, mais on finira par considérer comme comme admissible que « la simple projection d'un dessin puisse entraîner une décapitation »<sup>7</sup>. ***D'où ces déclarations odieuses « Je condamne, mais... ».***

Or, comme le montre Gwénaële Calvès, *il n'existe pas, en France, de droit au respect des croyances religieuses opposable, par exemple, à des dessins de presse ou à d'autres formes d'expression*<sup>8</sup>. *Seules les personnes ont droit au respect.* Tel pourrait être l'objet d'une séquence d'enseignement sur la liberté d'expression, illustrée notamment par un dessin de presse et son contexte.

*Il faut rappeler que la liberté d'expression, encadrée par un droit qu'il faut justement appeler commun, vaut pour tous, en tous sens. Sa pratique n'a pas la gentillesse pour norme, mais la loi. Oui, on peut afficher une opinion politico-religieuse ultra-réactionnaire dans la société civile, on a le droit de dire que l'incroyance est une abomination. Mais cela vaut réciproquement : c'est en vertu du même droit qu'on peut exprimer la mauvaise opinion et même la détestation qu'on a de tout cela ; c'est en vertu du même droit qu'on peut caricaturer irrévérencieusement telle ou telle religion. **Oui c'est difficile à supporter, mais la civilité républicaine, en tolérant qu'on s'en prenne aux doctrines et jamais aux personnes, a ici une leçon de bonnes manières à donner aux saintes-nitouches armées d'un coutelas.** « Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots ? »[9](#)*

## **La voie de l'ignominie toujours ouverte**

Ce n'est pas fini. Dans un lycée d'Arras, ce 13 octobre 2023, un terroriste islamiste dont la famille, elle aussi, avait trouvé refuge dans « l'État français islamophobe », a massacré un professeur, Dominique Bernard, et blessé trois autres membres du personnel, dont l'un grièvement. La date, la similitude des faits laissent penser qu'il s'agit d'une réplique délibérée de l'assassinat de Samuel Paty. Du reste, **un détestable néologisme circulant chez certains élèves - « je vais lui faire une Samuel Paty » -**, a érigé cet assassinat en modèle. Ajoutons que l'ancien chef du Hamas

Khaled Meshaal a appelé les musulmans du monde à un « jour de djihad » ce vendredi 13 octobre<sup>[10](#)</sup>. Mais l'État islamique n'avait-il pas, déjà en 2015, appelé à tuer des professeurs en France ?<sup>[11](#)</sup>

*Les tombereaux de fleurs et autres minutes de silence qui recouvrent ces massacres ne parviennent plus à dissimuler le poids du contexte institutionnel, ni à masquer l'impuissance publique et les années de déni. Il est vrai que les ouvriers de la onzième heure qui s'empressent de verser des larmes de crocodile donnent des signes de fébrilité : la culpabilité semble changer de sens.*

Mais Mickaëlle Paty, la sœur de Samuel, a raison de dire que « nous ne sommes pas dans l'après Samuel Paty, mais dans le pendant »<sup>[12](#)</sup>. Certains encouragements officiels à persévérer dans la voie de l'ignominie n'ont pas pour autant disparu - ce que je vais tenter d'illustrer à présent par un tout petit détail.

### ***Un gros « trou dans la raquette » dans le programme d'enseignement moral et civique***

Je remonterai pour cela à l'émission Répliques (France Culture) du 24 avril 2021. Elle a opposé François Héran à Souâd Ayada (alors présidente du Conseil supérieur des programmes) au sujet de l'enseignement de la liberté d'expression. À un moment, F. Héran a avancé que, le « respect des convictions religieuses d'autrui » figurant

dans le programme d'enseignement moral et civique (EMC)..... on pouvait récuser légitimement le fait de recourir en classe à certaines caricatures.

Je suis allée voir. En effet, dans le programme d'Enseignement moral et civique de l'école et du collège, le *respect des convictions* est présenté au début du texte comme *constitutif du respect d'autrui - première finalité de l'EMC* :

« Respecter autrui, c'est respecter sa liberté, le considérer comme égal à soi en dignité, développer avec lui des relations de fraternité. C'est aussi respecter ses convictions philosophiques et religieuses, ce que permet la laïcité. »[13](#)

*Il y a là un gros « trou dans la raquette ».*

***1° Campée sur cette déclaration réglementaire, toute « conviction » peut exiger le « respect » au seul motif qu'elle existe. Toute démarche critique à l'égard d'une conviction est d'emblée disqualifiée, ce qui est à la fois contraire au droit et à un enseignement émancipateur.***

***2° Soumis à une telle directive, comment un professeur peut-il éclairer la notion de blasphème et sa non-pertinence en droit républicain ? Comment peut-il éclairer le concept de liberté d'expression ? Comment un Samuel Paty, comment un Dominique Bernard peuvent-ils enseigner ?***

Ou alors il faut s'en tenir à ***des notions bisounours erronées et vagues***, en berçant les élèves avec ce qu'ils croient savoir (« il faut être gentil avec toutes les convictions »). Et on s'étonne que les élèves s'ennuient et que le niveau baisse ; on s'étonne aussi que *les professeurs pratiquent l'évitement et l'autocensure*. Mais cette phrase du programme officiel est elle-même une injonction à l'autocensure !

3° ***Le professeur est confronté à des injonctions contradictoires***. Lui faut-il enseigner le respect des convictions (notamment religieuses) ou bien d'autres points du programme et les autres programmes d'enseignement qui lui demandent d'expliquer et de transmettre un savoir, y compris lorsque celui-ci va à l'encontre de convictions présentes chez des élèves ? ***Les savoirs libres et substantiels doivent-ils s'effacer devant la revendication abstraite et nombriliste de « la liberté de ne pas être froissé »?***

4° ***Cette phrase pleine de bons sentiments est contraire à l'idée même d'instruction en ce qu'elle place la croyance au-dessus du savoir***. De plus elle introduit le présupposé de l'indissociabilité de la conviction et de la personne qui s'en prévaut. Ce qui est une absurdité philosophique et juridique. *Se défaire d'une conviction ou en changer, ce n'est pas pour autant se dissoudre ou devenir une autre personne.*

Cette si gentille phrase ne peut pas être lue de manière anodine. ***Incompatible avec le droit républicain, elle***

*repose sur une absurdité contraire aux concepts de liberté et d'émancipation, elle est un obstacle à l'acte même d'enseigner et à celui de s'instruire. Elle n'a pas sa place dans un programme d'enseignement établi par une république laïque. L'y maintenir c'est excuser d'avance les saintes-nitouches armées d'un coutelas qui s'érigent en défenseurs d'une foi. Il faut la supprimer.*

Oui, c'est un détail. Mais il est significatif de l'esprit de bien des textes officiels. Plus largement il révèle une mentalité, un défaitisme décervelant répandu par le « bisounoursisme » ambiant, il révèle un acquiescement anticipé aux propos culpabilisateurs tenus par des dévots sanguinaires, par leurs soutiens clientélistes et par leurs idiots utiles. Il faut combattre cette mentalité ; il est grand temps de consentir à voir que « *contre nous de la tyrannie l'étendard sanglant est levé* ».

## Notes

1 - Intervenants : Alain Seksig, Eddy Khaldi, Benoît Kermoal, Damien Boussard, Sophia Aram, Yaël Goosz, Hadrien Brachet. En présence de Guillaume Trichard Grand Maître du GODF. Voir l'affiche <https://www.mezetulle.fr/wp-content/uploads/2023/10/Affiche-GODF-16-10-2023-Reparer-la-Republique.jpg>

2 - <https://dessinezcreezliberte.com/wp-content/uploads/2019/11/fiche-dessin-13-religion-et-caricature-coco-versiondef-30-10.pdf>

3 - Je m'inspire ici du livre de David di Nota J'ai exécuté un chien de l'enfer. Rapport sur l'assassinat de Samuel Paty, Paris, Cherche-Midi, 2021.

4 - Abdelhakim Sefrioui le leader en France du collectif Cheikh Yassine fondateur du Hamas.

5 - Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, « [Enquête sur les événements survenus au collègue du Bois d'Aulne \(Conflans Sainte-Honorine\)](#) », octobre 2020, publié le 3 décembre 2020.

6 - Voir par exemple sur le site *La vie des idées* sa « Lettre aux professeurs d'histoire-géographie » du 30 octobre 2020 <https://laviedesidees.fr/Lettre-aux-professeurs-d-histoire-geo-Heran>, où sont habilement confondus les opinions (croyances, incroyances, etc.) et les personnes, et qui érige en principes, sans aucun critère, les notions d'offenseur et de « minorité offensée ». Sur le caractère prétendument tardif en droit français du concept de « liberté d'expression » et sur la référence non-pertinente à un passage de la Constitution de 1958, voir la critique détaillée de Gwénaële Calvès, professeur de droit public : <https://www.mezetulle.fr/vous-enseignez-la-liberte-dexpression%E2%80%89necontez-pas-francois->

[heran%e2%80%89-par-gwenaele-calves/](#) . On lira aussi l'analyse de Véronique Taquin « [Liberté de croyance et liberté d'expression selon François Héran](#) ».

7 - Henri Pena-Ruiz « Lettre ouverte à mon ami Régis Debray », Marianne, 21 décembre 2020 <https://www.marianne.net/agora/henri-pena-ruiz-lettre-ouverte-a-mon-ami-regis-debray>

8 - Voir référence à la note 6.

9 - Boileau, Le Lutrin , I .

10 - <https://www.dailymail.co.uk/news/article-12621915/khaled-meshaal-hamas-friday-13th-day-jihad.html>

11 - [https://www.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2015/12/04/l-etat-islamique-appelle-a-tuer-des-enseignants\\_4824384\\_4809495.html](https://www.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2015/12/04/l-etat-islamique-appelle-a-tuer-des-enseignants_4824384_4809495.html)

12 - Entretien dans Marianne, 2 octobre 2023. <https://www.marianne.net/agora/entretiens-et-debats/mickaella-paty-voila-trois-ans-que-je-me-prepare-a-faire-eclater-la-verite-sur-la-mort-de-mon-frere>

13 - Souligné par moi. Bulletin officiel de l'Éducation nationale du 26 juillet 2018, 2<sup>e</sup> alinéa du premier item [https://cache.media.education.gouv.fr/file/30/73/4/ensel170\\_annexe\\_985734.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/30/73/4/ensel170_annexe_985734.pdf) . Repris dans le BO du 30 juillet 2020. Les réflexions qui suivent reprennent en partie un article que j'ai publié sur ce site en janvier 2022 « Doit-

on enseigner le 'respect des convictions d'autrui ?' » <https://www.mezetulle.fr/doi-t-on-enseigner-le-respect-des-convictions-philosophiques-et-religieuses-d'autrui/>

*Cette entrée a été publiée par Catherine Kintzler le 17 octobre 2023 dans Diaporama, École, Politique, société, actualité, Revue et indexée avec droit, école, enseignement, islamisme, liberté.*

---